

Donc, le ministre du Travail a lancé des piques qui ont plu à son parti, mais que l'autre côté a tournés en dérision. Cependant, il me semble que le chef de l'opposition et son parti se sont enfermés dans une situation intenable. Ils ont dit, et c'était presque une menace, que la Chambre ne s'ajournerait pas tant que la distribution du courrier n'aurait pas repris. Maintenant ils sont coincés, même s'il y a une lueur d'espoir à ce sujet. Peuvent-ils se contenter de cet espoir et nous laisser partir? Ou devront-ils nous garder ici indéfiniment, tant que la distribution du courrier n'aura pas effectivement repris?

Je ne leur reprocherai pas d'avoir changé d'avis s'ils se rangent au bon sens, s'ils laissent adopter la motion, en laissant le juge Gold s'atteler à la tâche. Je rappellerai également à tous les députés—je viens de recevoir de la Bibliothèque les renseignements qui confirment mes souvenirs—qu'il s'agit d'une loi, la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, qui a fait l'objet d'un accord unanime. On ne peut pas dire que c'est une loi libérale, puisqu'elle a été adoptée par tous les partis représentés à la Chambre, et ils étaient quatre à l'époque. En fait, cette loi a été adoptée à toutes les étapes sans vote nominal.

A l'époque, il y avait une étape supplémentaire qui ne se pratique plus. Une résolution précédait le dépôt d'un projet de loi. Elle a été discutée en comité plénier et adoptée à l'unanimité. Il y a eu ensuite la deuxième lecture, qui a été discutée et votée à l'unanimité. J'ai ici même la page correspondante du hansard. Le projet a alors été renvoyé à un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes, qui l'a longuement examiné. Je m'en souviens fort bien, notre parti était représenté à ce comité par David Lewis et moi-même. Un des principaux porte-parole du Parti progressiste-conservateur à l'époque était Dick Bell aux idées bien arrêtées. Cependant, nous nous sommes félicités des concessions mutuelles et des nombreuses démarches qui ont eu lieu au comité.

Je préciserai qu'il y a eu plusieurs votes à ce comité sur les amendements présentés; certains ont été acceptés, d'autres rejetés. Cependant, quand le comité a finalement fait rapport du bill avec amendements, il est revenu au comité plénier de la Chambre et a été examiné à nouveau, mais sans nouveaux amendements. Puis il a été discuté en troisième lecture et adopté sans votre nominal.

● (1610)

Mieux que bien d'autres mesures, la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique représentait clairement la volonté de l'ensemble du Parlement à l'époque. Le Sénat l'avait lui aussi approuvée très rapidement; il n'y a pas eu de vote à l'autre endroit et certains sénateurs faisaient partie du comité mixte.

Il est donc quelque peu anormal de prétendre maintenant qu'il faut enlever aux fonctionnaires des droits que le Parlement leur avait accordés à l'unanimité. J'espère donc que cette question ne sera pas considérée avec sectarisme. Je connais les arguments invoqués lorsqu'une grève se prolonge. Je conviens avec le gouvernement que ce n'est pas le moment de discuter d'une mesure pour ordonner le retour au travail. Nous devons laisser les parties en cause s'occuper de la question car c'est à elles de régler le conflit. Ce ne sera pas le cas si le Parlement n'ajourne pas. J'espère donc que la motion d'ajournement sera adoptée.

Congé d'été

Si je pensais qu'en restant ici, nous pourrions adopter d'autres mesures que je considère comme importantes, je me trouverais devant un dilemme, mais je déciderais probablement qu'il vaut mieux rester. Nous savons tous que si la Chambre n'ajourne pas, nous discuterons du bill C-48. Que reste-t-il à faire à cet égard? Il y a plus de 50 propositions d'amendements à l'étape du rapport et ensuite le débat de troisième lecture n'est pas censé avoir lieu avant l'automne, si nous continuons l'étape du rapport pendant quelques semaines, ce sera l'automne. Je ne vois pas l'utilité de refuser d'ajourner pour étudier le bill C-48. Il y a trop de dispositions dans ce bill auxquelles nous nous opposons. Nous pensons que trop de Canadiens, surtout les habitants du Nord, se font escroquer par cette mesure. Il serait donc tout à fait insensé de continuer à siéger pour discuter de ce bill.

Si je croyais pouvoir obtenir qu'on s'occupe de certaines questions que j'ai soulevées aujourd'hui, notamment les disparités et les injustices dans la loi sur la pension de la Fonction publique, la loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et la loi sur la pension de retraite des forces canadiennes, je resterais volontiers. Si je croyais pouvoir persuader le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de faire quelque chose en faveur des femmes âgées de 55 à 60 ans et de 60 à 65 ans et si je croyais pouvoir améliorer le sort des femmes entre 60 et 65 ans qui touchent l'allocation du conjoint, je resterais ici. Il n'y a aucun indice de ce genre. Je le regrette.

A mon avis, le gouvernement a berné scandaleusement les Canadiens au sujet des pensions en tenant il y a un certain temps une conférence sur les pensions qui n'a eu aucun résultat et en nous redisant encore aujourd'hui qu'il y a un groupe d'étude. Ce groupe d'étude existe depuis très longtemps. On prétend que l'économie est vigoureuse, qu'il y a des milliards de dollars et suffisamment d'argent pour accomplir certaines choses que nous voulons, mais que les pensionnés doivent simplement attendre. Je regrette vivement qu'il adopte cette position. Si en restant ici tout l'été, je pouvais chaque jour faire un discours sur certains aspects de la pension, je le ferais volontiers. Mais ce n'est pas ce qui se produirait. Tout ce qui va se passer si nous continuons à siéger, c'est que nous continuerons de débattre le bill C-48. Nous progresserons vers son adoption, à laquelle mon parti s'oppose. A mon avis, notre présence ici nuira aux importantes négociations que le juge Gold engagera avec le SPC et les représentants du Conseil du Trésor. Par conséquent, j'espère que le calme reviendra et que nous ne serons pas liés par des affirmations faites dans le feu de la discussion. J'espère que nous nous rendrons compte qu'il serait opportun pour nous d'appuyer la motion.

Je ne pense pas qu'il soit injuste de dire en outre que les députés et leurs familles ont certains droits. Je n'ai pas de jeunes enfants moi-même, mais je voudrais bien voir mes petits-enfants. Mais j'estime qu'il faut penser aux députés plus jeunes dont les vacances familiales ont été perturbées. Cette déclaration peut sembler étrange venant de moi; je ne plaide pas toujours la cause des parlementaires. Il y a une semaine exactement, j'ai prononcé un discours allant dans le sens contraire. Plus j'y pense, plus je me dis que j'aurais dû me montrer plus ferme, plus efficace et j'aurais aimé que le représentant de Davenport ait eu plus d'appuis de ce côté-là. C'est du passé mais, en conclusion, il me semble que le bon